

ASSEMBLEE GENERALE DU SAMEDI 1er JUIN 2024- CHAMPIONNAT D'ECHECS DES ENTREPRISES ILE DE France

Ordre du jour

01. Accueil des cercles – pointage des Clubs

02. Approbation du PV de l'année précédente

03. Bilan des compétitions 2023-2024

04. Élaboration du calendrier 2024-2025

05. Questions diverses

06. Remise des récompenses et petit pot de l'amitié

1. Accueil des cercles – pointage des Clubs (à 10 h 30)

Clubs présents :, AJEGRE (Cyril Daghigh), ASCE-SE (Eric Bré-bant), ATSCAF (José Hammerle), Banque de France (Jean Stranjakovitch), Barreau de Paris (Joël Gautier, directeur du championnat), Echiquier du XIII (Stefan Bugler), PUC (Pierre Alexandre Jouhaud), Maurice Zenouda (La Poste), Huber Truong (Capitaine D3 ATSCAF), Thierry Duhal (Kamogawa Chess Club), Alban Sénéchal (Capitaine D3 Barreau de Paris).

Thomas Lemoine, président de la ligue d'Ile-de-France des Echecs, assiste à la réunion et remettra les récompenses. Également présents pour la remise des récompenses individuelles :

Clubs non représentés : SCPO , DASSAULT SYSTEMES, AIR FRANCE, ADLC , CLUB 608

2. Approbation du PV de l'année précédente et des résultats 2022-2023

Stéphan Bugler (Echiquier du XIII) fait part de modifier son nom dans le PV et demande des explications sur le système de départage de notre championnat.

Pierre Alexandre Jouhaud (PUC) explique le système.

José Hammerle (ATSCAF) indique que deux coquilles ont été introduites dans le PV.

Joel GAUTIER indique qu'il modifiera en fonction des demandes d'ajouts.

Le PV de l'AG de 2023 sous réserve de ces modifications est approuvé à l'unanimité.

3. Bilan des compétitions

Joël Gautier dresse un bilan de la compétition.

Actuellement il y a 14 clubs avec 25 équipes réparties en trois divisions : 8 en division 1, 8 en division 2, 9 en division 3.

Trois nouvelles équipes sont arrivées : La Poste, Kamogawa Chess Club et Autorité de la concurrence (ADLC).

Le championnat s'est bien déroulé sans litiges majeurs.

L'an prochain, deux nouvelles équipes ont demandées à venir participer à notre championnat et des discussions sont en cours.

Joël GAUTIER alerte aussi les clubs sur une remarque qui lui a été faite par plusieurs clubs relativement aux clubs qui n'ont pas de salle, au nombre de trois actuellement. Dans le cadre de cette Assemblée générale, il n'est pas envisagé de proposer des sanctions mais de tenter de trouver des solutions entre clubs et les responsabiliser sur ce sujet plutôt que prendre des mesures coercitives comme le système de compensation pour payer une partie des frais de salles pour accueillir.

Stefan Bugler indique que certains clubs ont eu des problèmes importants cette année. Il précise que L'échiquier du XIII, à chaque fois qu'il était reçu, apportait un petit cadeau (vins, chocolats ou friandises) en remerciements de l'accueil dans leur salle et que les jeux avaient été replacés correctement.

Maurice Zenouna (La Poste) indique que la compensation aux clubs qui reçoit est une solution intéressante.

José Hammerle précise que son club avait accueilli des rencontres cette année sans que ça pose de problème.

Il est proposé de conclure cet échange sur une invitation à sensibiliser les clubs à ces questions de salle sans pour autant prendre de mesures autres.

4. Élaboration du calendrier 2024-2025

Les dates suivantes sont retenues (consensus sans vote) :

Samedi 19 octobre 2024 - Ronde 1

Samedi 30 novembre 2024 - Ronde 2

Samedi 14 décembre 2024 - Ronde 3

Samedi 11 janvier 2025 - Ronde 4

Samedi 8 février 2025 - Ronde 5

Samedi 8 mars 2025 - Ronde 6

Samedi 5 avril 2025 - Ronde 7

Samedi 17 mai 2025 - Ronde 8 (Division 3 uniquement)

Samedi 14 juin 2025 - Ronde 9 (Division 3 uniquement)

Date de réserve: Samedi 21 juin 2025

Il est précisé que la date de l'assemblée générale serait a priori fixée soit sur une date de réserve, soit le samedi 5 juillet 2025.

5. Questions diverses Aucune question n'est posée.

6. Récompenses

Joel GAUTIER donne la lecture des médaillés individuels en précisant qu'en division 1 du fait d'un très faible écart de quelques millièmes au 3ème départage et la possibilité de récompenser par une inscription gratuite un joueur au prochain championnat de Paris qui ne soit pas titré comme le second joueur, il propose que Jean Stranjakovitch soit

exceptionnellement récompensé avec Xavier Lebrun. Jean Stranjakovitch précise qu'il n'est pas à l'origine de cette demande d'attribution d'un prix pour son classement individuel de 3ème quasi ex-aequo (avec 8 millièmes d'écart au 3ème départage). Il fait remarquer que cela reviendrait à attribuer un 4ème prix individuel non prévu par le règlement du championnat et créer un précédent. Mais il indique qu'il se rangera bien entendu à l'avis de l'AG. Les clubs présents indiquent que l'écart est très faible et que la récompense exceptionnelle de Jean Stranjakovitch est justifiée. Pour les récompenses collectives et les descentes, il est donné lecture des documents envoyés. Le président Lemoine remet les récompenses collectives et individuelles. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.